

Règlement du concours des décorations de Noël

La Neuville Chant d'Oisel

Edition 2021

Organisateur : Mairie La Neuville Chant d'Oisel, 2167 rue des Andelys, BP 89, 76520 LA NEUVILLE CHANT D'OISEL, 02 32 86 81 00.

Article 1 : Organisation du concours des décorations de Noël

La Mairie de la Neuville Chant d'Oisel organise un concours « décorations de Noël », ayant pour thème « la gourmandise ». Placé sous le signe du cadre de vie et des gestes éco-citoyens, ce concours est ouvert à tout résident principal ou secondaire, domicilié dans la commune. Un jury composé des élus du Conseil Municipal sillonnera la commune pendant la durée du concours et désignera le lauréat du concours en fonction des critères choisis.

Le concours est gratuit.

Article 2 : Inscriptions

Les participants au concours s'inscriront en mairie **avant le 11 décembre 2021**, date de clôture des inscriptions, via le formulaire d'inscription en transmettant leurs coordonnées (Nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone). L'inscription n'est valable que pour l'année en cours. Le recueil des coordonnées des participants est nécessaire pour permettre au jury de juger les réalisations en se rendant sur place, aucune autre utilisation ne sera faite des données recueillies.

Article 4 : Critères de sélection

Le concours concerne l'utilisation d'éléments naturels ou non pour la décoration de portails ou entrées de propriété sur le thème de Noël et de la gourmandise. Le jury se déplacera pendant le week-end **du 18 et 19 décembre 2021**.

Les critères de sélection porteront sur l'originalité, la présence de matériaux naturels et accessoires de Noël (boules, guirlandes...), d'éclairage festif au moment du concours, mais aussi sur le choix de la composition, l'harmonie des couleurs, la variété et la qualité des éléments choisis et le respect du thème. Les éléments naturels doivent si possible représenter une grande partie de la composition et en minorité des accessoires de Noël (boules, guirlandes, éclairage festif...)

L'ensemble de la composition doit être visible de la rue.

Article 5 : Répartition du prix

La bonne tenue du concours dépend du nombre de participants et la commune peut annuler tout simplement le concours faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Lot : Panier garni, valeur 40 €

Le gagnant sera contacté, par téléphone ou par mail, dans la semaine suivant le passage du jury, aux coordonnées fournies par ce dernier lors de l'inscription. Le lot sera tenu à disposition du gagnant sur une période de 15 jours suivant l'annonce des résultats.

Article 6 : Composition du jury

Placé sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant, le jury est composé des élus du Conseil Municipal. Il est chargé d'établir le classement des participants. Tout membre du jury ne peut se présenter au concours en tant que participant. Le gagnant de l'année précédente ne pourra participer au concours.

Article 7 : Engagement des participants

Les participants s'engagent à laisser la commune utiliser les photos réalisées lors du passage du jury et son nom et prénom pour effectuer la promotion du concours via les réseaux sociaux, site internet, journal municipal, articles de presse et tout autre support visant la promotion d'une nouvelle édition de ce concours pour les 5 prochaines années à venir.

Les habitants inscrits au concours acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé par Le Maire de la Mairie de La Neuville Chant d'Oisel sis au 2167 rue des Andelys BP89 76520 LA NEUVILLE CHANT D'OISEL pour l'organisation du concours des décorations de Noël 2021.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Mairie de La Neuville Chant d'Oisel. Les données sont conservées pendant un an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service communication – Mairie La Neuville Chant d'Oisel : communication@laneuvillechantdoisel.fr 2167 rue des Andelys, BP89, 76520 LA NEUVILLE CHANT D'OISEL, 02 32 86 81 00.

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.